Délibération

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20261103-DELBU2026_11_72-DE

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du 03 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Vincent LE MEAUX , s'est assemblé, à 09h00, Salle Le Trieux, Guingamp sous la présidence de Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :
Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Guillaume LOUIS, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT

Absents excusés : BINOT Marie-Christine, CONNAN Gildas, GIUNTINI Jean-Pierre, LEBRETON Bruno, PRIGENT Christian,

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-11-072
Développement Economique : Aide à l'Installation Agricole - Mme Esther CHICHE, commune de Ploëzal

Vu la délibération DEL2026-04-096 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-05-107 du 30 mai 2023 qui approuve les termes de la convention de partenariat avec la Région Bretagne portant sur les politiques de développement économiques pour la période 2023-2028, y compris le dispositif d'aide à l'installation en agriculture ;

Vu ladite convention de partenariat signée avec la Région Bretagne le 25 août 2023 ;

Vu le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024, version consolidée ;

Considérant la demande de **Madame CHICHE Esther** reçue **le 7 septembre 2026** ;

Considérant que ledit dossier de subvention présenté répond aux critères d'attribution du dispositif d'aide exposé dans la délibération susvisée et aux exigences du règlement des aides de minimis ;

Suite à l'étude de la demande d'aide à l'installation d'une exploitation dédiée à la production micro-pousses et petits fruits en agriculture biologique, sur la commune de Ploëzal, déposée par Madame CHICHE Esther, il apparait que celui-ci est éligible à l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

Délibération

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20261103-DELBU2026_11_72-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide de l'attribution d'une subvention de 2 500,00 € (deux mille cinq cents euros) à Madame CHICHE Esther dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation agricole et au titre du régime d'aide « de minimis » selon les conditions définies par la délibération suscitée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération